



Les abus de fai comment agir

Par **Aseld**, le **02/02/2011** à **17:02**

Bonjour, rnl
Il existe un moyen d'intervenir très peu onéreux voir même gratuit Le nombre de victimes s des FAI grandi de plus en plus pourtant ces mêmes société ont été à chaque fois lourdement condamnées toutes les fois qu'un particulier s'est adressé à la justice. d'ailleurs dans son article d'août 2010 UFC Qu choisir le démontre et regrette que les français ne se groupent pas. rn
J'ai créé une association pour cela je suis prêt à expliquer à ceux qui le souhaite comment il peuvent réagir
naseld.afep@free.fr